



Département des Côtes d'Armor

VILLE de PONTRIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **15 Décembre 2025** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 13

ETAIENT PRESENTS : LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane
VILLECROZE Philippe – COSQUER Patrick - BELLEGUIC Claudie– HOUSSARD Patrick
–CONNAN Alfred- ILLIEN Martine –MAIRE Céline – MOISAN Régine - CHEVRIER Marie-
Hélène -LE JEUNE Alain

ABSENT EXCUSE : BUHOUR Didier

Secrétaire de Séance : Madame Doriane THUILLIER

Assistait également à la réunion : Angélique LACHE, Secrétaire Générale

Date d'envoi des convocations : 10 Décembre 2025

**DELIBERATION N°04/08/2025_ FINANCES – REVISION DES TARIFS
MUNICIPAUX 2026**

Rapporteur : Monsieur Yvon CONNAN, Maire-Adjoint:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **FIXE** les tarifs municipaux applicables au 1^{er} janvier 2026 tels que ci-dessous :

CONCESSIONS CIMETIERE

	TARIFS 2025	TARIFS 2026
- concession de 15 ans (simple 2m ²)	90.00 €	90.00 €
- Concession de 30 ans (simple 2m ²)	160.00 €	160.00 €

JARDIN CINERAIRE

	TARIFS 2025	TARIFS 2026
- 15 ans avec plaque (1 ^{ère} location)	350.00 €	350.00 €
- 15 ans renouvellement	150.00 €	150.00 €

MONUMENTS FUNERAIRES et SIGNES FUNERAIRES D'OCCASION

	TARIFS 2025	TARIFS 2026
-Monuments funéraires en état moyen	450.00 €	450.00 €
- Monuments funéraires en bon état	500.00 €	500.00 €
-Objets funéraires	5.00 €	5.00 €

DROITS DE PLACE

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
- par ml abonné sans électricité	0.45 €	0.50 €
- par ml abonné avec électricité	0.50 €	0.55 €
- par ml non abonné sans électricité	0.70 €	0.80 €
- par ml non abonné avec électricité	0.75 €	0.85 €
Forfait annuel minimum de facturation	5.00 €	5.00 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Tarifs 2025	Tarifs 2026
- Droit de terrasse		
- Occupation du 1 ^{er} Mai au 31 octobre	20 €/m ²	20 €/m²
- Occupation toute l'année	15 €/m ²	15 €/m²
- Travaux Voirie (occupation privative de la voirie, échafaudages- bennes-dépôts de matériaux... sur trottoir, chaussée, voie piétonne y compris véhicules) après autorisation de la Mairie		0.60 €/m²/jour
-Parking chantier		3.50 €/m²/mois
- Barrage de rue dans le cadre de travaux (compris périmètre de sécurité et signalisation)		50 € / jour
-Déménagement	Gratuit	Gratuit
-Occupation du domaine public sans demande (pénalité)		150 €/jour

LOCATION SALLE D'ANIMATION

	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
ASSOCIATIONS				
	<u>Locaux</u>	<u>Extérieurs</u>	<u>Locaux</u>	<u>Extérieurs</u>
Réunion, Goûter, Exposition, Spectacles, Arbre de Noël, Séances de cinéma -Braderie -	Gratuit	60 à 90 €	Gratuit	90 €
Bal et Fest-Noz – loto (entrées payantes)			100 € <i>1 Gratuité par an</i>	180 €
Assemblée générale	Gratuit	90.00 €	Gratuit	90 €
Assemblée générale avec buffet froid	Gratuit	130.00 €	Gratuit	130 €

-Activités/Cours (gym, musique, ...)	Gratuit		Gratuit	
PARTICULIERS				
- Réceptions privées sans buffet	90.00 €	130.00 €	90.00 €	130 €
- Réception privées avec buffet froid	180.00 €	220.00 €	180.00€	220 €
-Obsèques civiles	Gratuit		Gratuit	
ENTREPRISES				
- Réunions/Assemblées Générales-	Gratuit	90.00 €	Gratuit	90 €
- Réunions/Assemblées Générales avec buffet	90.00 €	130 €	Gratuit	130 €
AUTRES				
- Forfait chauffage	20.00 €	40.00 €	20 €	40 €
- Forfait Sono	Gratuit	50.00 €	50 € <i>Gratuit pour les associations locales</i>	50 €
-Forfait Vidéoprojecteur			30 € <i>gratuit pour les associations locales</i>	30 €
- Caution	300.00 €	300.00 €	300 €	300 €
- forfait ménage si nécessaire	40.00 €	40.00 €	40 €	40 €

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Abonnement annuel : 10 € par famille

Pour les inscriptions en cours d'année, à partir du 1^{er} juillet, la somme demandée sera de **1 €** par mois jusqu'au 31 décembre de la même année. **(Avec un forfait minimum de 5 € de facturation)**

Caution estivant : Un chèque de caution de 50.00 € sera demandé à l'inscription aux estivants. Celui-ci sera restitué au départ, une fois tous les emprunts

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire,



Doriane THUILLIER

Le Maire



Samuel LE GAOUYAT